

pendant une seconde sa main sur ses yeux, comme pour donner une intensité plus grande à sa pensée. . . .

Mme de la Géraudaye retomba sur son siège. Si ses yeux se fussent portés vers les assistants placés derrière le jury de la cour elle aurait remarqué un regard enflammé fixé sur elle.

C'était celui de M. Demattre, qui sentait toutes les fureurs du désespoir torturer son âme. . . .

Maxime reprit bientôt :

" M. de la Géraudaye était jeune ; il était robuste et constitué pour atteindre, selon toutes probabilités, les limites extrêmes de la vieillesse. Soudainement, il est frappé. . . .

" On s'écrie que le poison a été versé. Sinistre accusation trop souvent jetée.

" L'histoire de tous les temps, de tous les pays le prouve. Ce que l'on ne peut expliquer facilement est, sur-le-champ, classé par l'esprit humain dans le domaine des assertions les plus erronées.

" Ne voyons-nous pas, cependant, et chaque jour, pour ainsi dire, des natures robustes succomber à des causes auxquelles d'autres, beaucoup plus faibles, résistent ? La science, prompt à croire au crime, connaît-elle donc tous les secrets ressorts dont dépend notre existence ? Peut-elle définir toutes les phases d'une maladie, qui, d'abord bénigne, prend subitement le caractère le plus grave et amène la mort à l'instant où on croyait à une indisposition légère ?

" Non ! il faut le répéter avec une indomptable énergie, non ! vous ne pouvez convaincre d'empoisonnement alors qu'il vous est impossible de définir le poison, alors qu'il vous est impossible de surprendre en la possession de l'accusée la moindre trace de la cause d'un crime.

" Reprenons, d'ailleurs, tous les faits composant votre théorie.

" M. de la Géraudaye est malade ; sa femme attend trop longtemps pour envoyer chercher un médecin.

" Vous vouliez que Mme de la Géraudaye, jeune, sans expérience, confiante, surtout dans la santé de son mari, crût, dès le premier moment, au malheur qui la menaçait ? Mais ne l'eussiez-vous pas, dans ce cas, soupçonnée de trop de perspicacité ?

" M. de la Géraudaye, cela est constaté par l'enquête même, avait les habitudes des gens de cette contrée. Il vivait beaucoup avec ses fermiers et quelques riches propriétaires fonciers, dont la sobriété n'est pas la plus grande vertu.

" Je ne veux pas dire, loin de là, que M. de la Géraudaye fût entraîné par un penchant prononcé pour les spiritueux, dont, dans cette partie de la Normandie, on fait un si incroyable usage. Telle n'est pas ma pensée. Mais il est évident qu'à certains contacts la résolution la plus ferme cède insensiblement.

" On se crée des besoins, on les satisfait avec modération d'abord, puis avec le plus d'abandon. Rappelez-vous qu'il y a quelques mois, après avoir assisté à un banquet, M. de la Géraudaye rentra chez lui dans un état d'ébranlement nerveux très prononcé.

" Toute la nuit fut mauvaise. Enfin, l'éther eut raison de cette indisposition anormale. Mais vous avez la certitude que le mal, conjuré en apparence, ne fût pas simplement pallié et qu'un retour des mêmes causes ne le ferait pas éclater, inexorable cette fois ? . . .

" Interrogez les invités de la fête de la sous-préfecture, tous répondront : " M. de la Géraudaye se montrait animé, et son visage était plus rouge, sa voix plus haute, plus aiguë que d'ordinaire. "

" Je ne suis pas médecin ; néanmoins, il me paraît que ces symptômes ne doivent pas être dédaignés et ne sauraient être uniquement attribués au milieu dans lequel se trouvait le défunt.

" Madame de la Géraudaye se plaignant d'être souffrante, son mari la conduisit au buffet, où lui-même prit du punch. Il eût dû s'en abstenir, peut-être, mais il voulait forcer la jeune femme à l'imiter, dans l'espoir qu'elle pourrait ne pas quitter la fête.

" Voilà le résumé de la soirée précédant une nuit funeste.

" Les jeunes époux rentrent chez eux. Chacun le voyait, Mme de la Géraudaye ne simulait pas la souffrance. Elle était très changée, très affaissée, au point que son mari s'inquiète et vient la soigner. Une déposition de la femme de chambre l'atteste.

" La malade se couche. Sous l'influence de gouttes calmantes prises dans un peu d'eau, elle s'endort. Son sommeil est tout à coup interrompu par des plaintes sourdes. M. de la Géraudaye est repris d'une crise nerveuse beaucoup plus violente que celle dont il a déjà souffert. Le premier mouvement de la jeune femme est de recourir à l'éther qui, une première fois, ne l'oubliez pas, messieurs, a triomphé de cet état maladif.

" N'est-ce pas un sentiment bien naturel ? L'esprit se refuse à croire, tout d'abord, à un malheur complet. Si même, il est urgent de le répéter, si même, à cet instant, Mme de la Géraudaye eût montré de grandes craintes, n'auriez-vous pas suspecté son effroi ? Ne l'auriez-vous pas regardé comme un indice de son désir de faire croire à une mort prochaine ? Ah ! messieurs, songez-y, chaque action, chaque mot pouvant être interprétés dans le sens que l'on désire leur donner, c'est assumer une immense responsabilité quand on les scrute, quand on les torture.

" Un accusé n'a-t-il pas été empressé autour de sa victime supposée ? La coupable indifférence venait de la certitude où l'on était de ne pouvoir rien tenter d'utile.

" Au contraire, les soins ont-ils été prodigués ? C'est que l'on voulait donner le change à l'opinion !

" Et ce n'est pas tout. Vous exigez que Mme de la Géraudaye précise le moment où elle s'est aperçue de la gravité de l'état de son mari. Vous ne vous êtes donc jamais trouvés sous le coup d'une poignante émotion ? Non, car vous le sauriez, on ne songe guère à constater l'heure qu'il peut être !

Surtout, on ne s'ingénie pas à la graver exactement dans sa mémoire !

" Qui donc, sans hésitation aucune, pourrait répondre, sur-le-champ, dans le cas d'une interrogation :—A tel jour, à telle heure voici ce que je faisais ?

" Cependant, toujours s'il s'agissait d'une accusation, en répondant ainsi, ne s'exposerait-on pas au reproche d'avoir eu la précaution de ménager un alibi ?

" Il est, en vérité, impossible de motiver une conviction par de semblables raisons.

" Mme de la Géraudaye ne peut—le contraire serait étrange—préciser le moment où son mari, se trouve malade. Elle s'efforce avant tout de le calmer, mais bientôt, son état finissant par l'effrayer, elle envoie chercher un médecin, le savant, l'honorable M. Bertier.

" Les symptômes observés étonnent le praticien. Il veut s'adjoindre un confrère et va chercher M. Delestang.

" Avant de quitter le château, il ordonne plusieurs potions. Mme de la Géraudaye et Madeleine Bourdin restent auprès du malade. Ici se place une affirmation qu'il faut détruire.

" Madeleine Bourdin, dont nul, plus que moi, admire le dévouement et l'affection pour M. de la Géraudaye, qu'elle regardait comme son enfant, Madeleine dit expressément :

" — Quand je préparais à boire au malade, il était soulagé ; quand sa femme prenait ce soin, il souffrait davantage.

" Voilà une chose bien grave en apparence, mais facilement explicable, il nous semble.

" M. Bertier reconnaît lui-même qu'il n'a pu comprendre le caractère ni la marche du mal. Dès lors, ses prescriptions ne pouvaient être toutes également utiles.

" Dans le nombre, une au moins était nuisible, puisque, Mme de la Géraudaye l'ayant exactement suivie, le malade se trouva beaucoup plus souffrant.

" Simple supposition, répondra-t-on, mais supposition irréfutable, puisque Madeleine Bourdin ne saurait affirmer avoir vu Mme de la Géraudaye employer autre chose que le contenu des flacons pris chez le pharmacien, flacons reconnus, fait capital, comme ne renfermant aucune substance étrangère à l'ordonnance de M. Bertier !

" Il faut bien, cependant, que le poison, la présence d'un toxique étant admise, se soit trouvé quelque part !

" Madeleine, qui, avec une si légitime attention, car elle éprouvait des soupçons, épiait les moindres mouvements de sa maîtresse, aurait-elle pu ne point s'apercevoir que Mme de la Géraudaye cachait la substance vénéneuse présentée au malade ?

" Bien plus. C'est encore Madeleine qui le dira, Mme de la Géraudaye a préparé seulement trois fois la boisson. A la troisième fois se rattache une épisode extraordinaire.

" La servante enlève des mains de sa maîtresse le verre préparé et en jette le contenu. Voilà une bien fâcheuse, une bien inintelligente action ! les chimistes auraient pu analyser cette boisson, en reconnaître la nature.

" Mais de telles accusations, vous les avez déjà, messieurs, appréciées à leur juste valeur. J'ai hâte d'en arriver aux autres reproches faits à Mme de la Géraudaye.

" Elle a cherché à faire le vide autour de son mari !

" Interrogeons les personnes qui ont assisté à l'agonie ; toutes répondent :

" — M. de la Géraudaye a formellement demandé qu'on le laissât seul avec sa femme.

" Pensez-vous imputer à l'accusée ce qui a été l'expression de la volonté de son mari ? Et cette volonté, encore si ferme, n'a-t-elle pu s'imposer à une pauvre jeune femme atterrée par le malheur qu'on lui a fait entrevoir ?

" Rappelez-vous qu'elle n'a point demandé le notaire.

" Rappelez-vous surtout cette exclamation étonnée, à une question volontairement insidieuse de M. Bertier :

" — Des dispositions testamentaires ! s'écrie-t-elle. Pourquoi ? N'avons-nous pas un enfant ?

" Dites ! dites ! Est-ce la pensée d'une épouse criminelle, d'une mauvaise mère qui se dévoile ?

" Mais M. de la Géraudaye sait bien à quelles difficultés sa femme peut être en butte. Il veut la laisser à l'abri de toute discussion, de toute revendication. Il insiste pour écrire son testament.

" Ses forces l'abandonnent. . . . Il sent ses yeux se troubler. . . . sa main se glacer. . . . Il ordonne à sa femme de le soutenir, de le guider, car il veut lui donner la preuve suprême de la tendresse qu'il lui a vouée. . . .

" En ce moment surviennent les deux docteurs, le notaire et Madeleine.

" Celle-ci se récrie. Avec ses idées préconçues, elle frémit d'horreur ; elle veut voir, dans ce dernier acte d'obéissance de Mme de la Géraudaye, une preuve hideuse de culpabilité. . . . Elle s'élance, elle va s'emparer du testament. . . .

" Le mourant retrouve un éclair de son énergie. Il écarte sévèrement la main de Madeleine, et tend lui-même, lui-même ! le papier au notaire, en le lui recommandant.

" Une pensée aussi nettement traduite, aussi fermement exprimée, subirait l'interprétation qui la dénature ? Où donc alors serait la vérité ? Où donc serait la garantie de l'innocent ?

V. VATTIER D'AMBROISE

A suivre